



GARANTIE LIMITÉE

Nous garantissons que ce produit est exempt de vices de matériaux ou de fabrication dans les conditions normales d'utilisation et d'entretien. Nous réparerons ou remplacerons, à notre discrétion, toute pièce ou tout produit défectueux couverts par la garantie limitée, sans frais dans un centre de service ou chez un concessionnaire agréé qui utilisera des pièces de rechange d'origine, sous réserve des restrictions et exclusions ci-dessous.

Période de garantie limitée. Nous garantissons ce produit à l'acheteur original à compter de la date d'achat au détail, pour la période applicable indiquée dans le tableau suivant. Les produits Husqvarna couverts par la garantie à vie limitée (indiquée dans le tableau suivant) sont garantis contre tout défaut de matériaux ou de fabrication du produit pendant la durée de vie du produit qu'établi par Husqvarna de façon raisonnable et en conformité avec les lois applicables. Cette garantie à vie limitée comme la garantie limitée s'applique seulement à l'acheteur d'origine et n'est donc pas transférable.

Éléments NON couverts. Cette garantie limitée ne couvre pas :

- (a) Les pièces d'usure normale (les pièces et articles qui s'usent normalement à l'utilisation) y comprises, sans s'y limiter, les bougies d'allumage, les ampoules, les filtres, les lubrifiants, les cordons de démarrage, les courroies, les lames et les adaptateurs de lame sont couverts s'ils sont défectueux. Toutefois, si ces pièces doivent être remplacées simplement car elles ont usées, un tel remplacement n'est pas couvert par cette garantie, de même que les dommages dus à l'usure normale tels que l'abrasion des plateaux de tondeuse, les pneus percés par une source externe, la décoloration naturelle des matériaux de haute qualité, le ternissement et les dommages aux lames en raison du contact avec des éléments abrasifs, des rochers, des tiges ou tout autre objet.
- (b) Dommages au moteur ou à un composant causés par une incompatibilité d'inclinaison ou de jauge du guide-chaîne, de la chaîne ou des pignons, par un affûtage inadéquat de la chaîne ou par des procédures d'entretien, réglages de tension de la chaîne ou habitudes de coupe inadéquats.
- (c) L'équipement et les composants du système de contrôle des émissions, dans la mesure des règlements de l'U.S. Environmental Protection Agency (EPA) ou d'autres agences gouvernementales semblables. Ces équipements et composants sont couverts par une garantie de contrôle des émissions distincte fournie dans la trousse du manuel de l'utilisateur.
- (d) Selon le produit, il ne bénéficiera d'AUCUNE GARANTIE ou la durée de celle-ci sera réduite, si le produit est utilisé à des fins commerciales ou locatives et, dans ces circonstances, cette garantie limitée est offerte à la place et remplace le régime de garantie prévu par la loi. Consultez le tableau ci-dessous.
- (e) Les dommages, les défauts de fonctionnement ou les défaillances résultant de l'abus ou de la négligence des produits connexes ou un des points suivants.
 - i. Défaut de fournir ou d'effectuer les entretiens requis conformément aux indications dans le manuel du propriétaire.
 - ii. Abus, négligence, modifications, transformations, usure normale, mauvais entretien, utilisation d'accessoires non autorisés, manque de lubrification ou défaillance du moteur en raison de l'utilisation d'huiles qui ne répondent pas aux spécifications du fabricant de moteurs.
 - iii. Utilisation d'essence-alcool (carburant contenant de l'éthanol) contenant du méthanol (carburant contenant d'alcool de bois). L'utilisation d'éthanol E15 ou E85 n'est PAS approuvée pour les produits Husqvarna. L'utilisation d'éthanol E15 ou E85 cause d'importants dommages au moteur qui ne sont PAS couverts par cette garantie de Husqvarna. Remarque : L'essence-alcool (carburant contenant de l'éthanol), qui contient un maximum de 10 % d'éthanol (alcool de grains) est approuvée. Le rapport de mélange recommandé d'essence et d'huile est de 50:1 et est indiqué sur l'étiquette relative à l'huile Husqvarna et indiqué dans votre manuel du propriétaire.
 - iv. Les dommages causés par un carburant vieux, éventé ou de mauvaise qualité.
 - v. L'utilisation d'éther ou de tout autre liquide de démarrage.
 - vi. Nettoyage à la pression ou à la vapeur du produit.
 - vii. L'utilisation de bougies d'allumage autres que celles répondant aux exigences de performance en matière d'émissions indiquées dans le manuel du propriétaire.
 - viii. L'altération du régulateur de vitesse du moteur ou des composants d'émissions, ou faire tourner les moteurs au-dessus des spécifications et des régimes de moteur recommandés dans le manuel du propriétaire.
 - ix. L'utilisation de l'appareil sans boucliers ni protecteurs ou de dispositifs de sécurité de coupage modifiés, retirés ou mal installés.
 - x. Tous filtres à air retirés ou endommagés, saleté excessive, abrasifs, eau salée, humidité, corrosion, rouille, vernis, carburant usagé, ou toute réaction indésirable due à de mauvaises procédures d'entreposage.
 - xi. Des causes externes telles que des accidents ou d'autres actions ou événements échappant au contrôle raisonnable de Husqvarna.
- (f) Les défaillances dues à un montage ou un service de préparation avant livraison incorrect, ainsi qu'à des réparations effectuées par toute personne en dehors d'un centre de service agréé pendant la période de garantie.
- (g) Pulvérisateurs pompant ou pulvérisant des matières caustiques ou inflammables.
- (h) Poursuite de l'utilisation du produit après un problème de fonctionnement initial ou une panne.



- (i) Les unités vendues au préalable avec une date de fabrication supérieure à 12 mois ne seront PAS couvertes par une garantie relative aux batteries.
- (j) Tondeuses autoportées, tondeuses a rayon de braquage zéro et tondeuses a gazon qui ont des batteries afin de démarrer : la batterie n'est pas sous garantie si la est déchargée.
- (k) Achats auprès de scratch & dent et ventes d'anciens modèles incluant les unités vendues au rabais (directement de Husqvarna ou transférées d'un cessionnaire a un autre) : aucune garantie relative aux batteries n'est offerte sur les scratch & dent.
- (l) Utilisation de tension inappropriées pour les batteries, les produits alimentés par batterie, les chargeurs de batterie, les produits électriques, les tondeuses robotiques, les stations de charge robotiques et les alimentations robotiques, ou ainsi que l'exposition de ces produits a des températures en dehors des spécifications du produit.

Vos responsabilités. Pour préserver vos droits en vertu de la présente garantie limitée, vous devez faire preuve de diligence raisonnable en matière d'entretien et d'utilisation du produit, y compris pour l'entretien préventif, l'entreposage, l'usage de combustibles et d'huiles tels que prescrits dans le manuel de l'utilisateur. Le défaut d'effectuer les entretiens requis conformément aux indications dans le manuel de l'utilisateur annulera cette garantie. Tout réglage (p. ex. du câble d'accélérateur ou des guides de courroie) après les quatre-vingt-dix premiers jours de l'achat et tout entretien préventif comme décrit dans le manuel de l'utilisateur ne sont PAS couverts par cette garantie. De plus, vous devez cesser immédiatement l'utilisation du produit lors d'une défaillance ou d'un dommage quelconque et envoyer le produit dans un centre de service agréé avant toute nouvelle utilisation.

CLAUSES D'EXCLUSION DE GARANTIE, LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ ET DROITS LIMITÉS. NOUS NE SOMMES RESPONSABLES D'AUCUN DOMMAGE ACCESSOIRE OU INDIRECT. VOTRE RECOURS EST LIMITÉ À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DU PRODUIT OU DE LA PIÈCE, À NOTRE DISCRÉTION. IL N'EXISTE PAS DE GARANTIE EXPRESSE AUTRE QUE CELLE INDIQUÉE AUX PRÉSENTES. TOUTE GARANTIE IMPLICITE AUX TERMES DE LA LOI DE CERTAINS ÉTATS (GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER OU AUTRE) EST DONC EXCLUE, LORSQU'UNE TELLE DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ N'EST PAS PERMISE PAR LA LOI, ALORS DE TELLE GARANTIE IMPLICITE EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE GARANTIE LIMITÉE APPLICABLE INDIQUÉE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS. CERTAINES LOCALITÉS Y COMPRIS LA PROVINCE DU QUÉBEC NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, OU LES LIMITATIONS SUR LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, DE CE FAIT, LES EXCLUSIONS ET LES LIMITATIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE VOUS DONNE DES DROITS SPÉCIFIQUES, ET VOUS POUVEZ AVOIR D'AUTRES DROITS LESQUELS VARIENT SELON VOTRE EMPLACEMENT.

Comment obtenir le service. Pour obtenir un service au titre de la garantie, vous devez envoyer le produit chez un dépositaire ou dans un centre de service agréé. Pour trouver votre dépositaire ou centre de service agréé le plus proche, visitez notre site Web et utilisez la fonction Localisateur de revendeur ou appelez au 1 800 487-5951 entre 8 h et 20 h (HNE). Tous les coûts de transport ou d'expédition du produit sont de votre responsabilité. Vous devez présenter une preuve d'achat (y compris la date, le modèle du produit et le numéro de série du moteur) à un dépositaire ou à un centre de service agréé pour obtenir le service de garantie. La preuve d'achat incombe exclusivement à vous. Vous pouvez enregistrer vos produits au moyen de notre site d'enregistrement du produit en ligne pour nous aider à assurer que vous soyez prévenu sur des informations importantes sur les produits. Cependant, l'enregistrement de votre produit n'est pas une condition du Service de la garantie.

www.husqvarna.com/us ou www.husqvarna.com/ca
2023

587 70 46 -02

Garantie Husqvarna® 2023		
Produit	Grand Public (personnel, utilisation domestique)	Professionnel (toute utilisation commerciale, professionnelle, agricole, institutionnelle ou à revenu de production)
Produits portatifs Professionnels		
Série portatif 300/500 * (Coupe-herbes série 330 exclus) Batteries Pro (BLi100-BLi950x) Accessoires Pro LK BA101, BCA850, BR600, CA230, DT600, ECA850, ESA850, EX780, HA200, HA322, HA860, PA1100, RA850, SR600-2, TA850 Découpeuse		2 ans 1 an
Produits sur roue Professionnels		
Tondeuses à pousser W500		2 ans
Tondeuses à rayon de braquage zéro Z400 V500/Z500/P500D Tondeuse Articulée		Les deux premières années, heures illimitées / 4 ans or 750 Heures Les deux premières années, heures illimitées / 5 ans or 1500 Heures
Produits portatifs Grand Public		
Produits alimentés par batterie grand public, batteries (BLi22 et BLi30) / chargeurs de batterie	3 ans	90 jours
Série portatifs 100/200/400* Coupe-herbes série 330 / Accessoires LK grand public (HA322)		2 ans
Produits sur roue Grand Public		
Tondeuses à pousser à batterie (W500 Exclus)	Pare-chocs à pare-chocs** - 3 ans	Aucune garantie
Souffleuses à neige (Séries 100, 200, 300)	Pare-chocs à pare-chocs** - 3 ans	90 jours
Souffleuses à neige (série 400)	Pare-chocs à pare-chocs** - 3 ans	1 an
Tondeuses résidentielles (Z200, Z300, Tondeuses articulées, Tracteurs tondeuses)	Pare-chocs à pare-chocs** - 3 ans	Aucune garantie
Tondeuses à rayon de braquage zéro MZ		4 ans ou 400 heures
Chariots de ramassage, cabines à neige, épandeurs poussés/à remorque et autres accessoires sur roue	2 ans	90 jours
Ensacheurs et systèmes de collecte / Godet / dispositif d'accrochage / Kit de marquage	1 an	90 jours
Nettoyeurs Haute Pression / Aspirateurs	2 ans	Aucune garantie
Robotiques		
Robots Tondeuses		2 ans
Porte de cloture Automower		2 ans
Système de charge par panneaux solaires Automower / CEORA moteur de kit de brosses pour roues actives		1 an
Pièces & Accessoires		
Haches et hachettes en composite		Durée de vie
Haches et hachettes en bois		90 jours
Pulvérisateurs		5 ans/1 an sur pièces d'usure
Pulvérisateurs, alimentés par batterie		1 an
Pièces & Accessoires		90 jours
Produits remis à neuf ou reconditionnés	30 jours	Aucune garantie
*Les produits portatifs incluent les scies à chaînes, les coupe-herbes, les débroussailluses, les souffleurs, les taille-bordures, les élagueuses, les taille-haies, et les taille-haies télescopiques.		
**La garantie de pare-chocs à pare-chocs ne modifie pas les exigences ou les définitions de la garantie limitée du groupe Husqvarna. Nous garantissons que ce produit est exempt de défauts de matériaux ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Certains articles qui ne sont pas couverts. Remplacement des pièces d'usure normale. Défaut de fournir ou d'effectuer les services d'entretien requis comme prescrit dans le manuel de l'opérateur. Tout abus, mauvaise utilisation, négligence, modifications, usure normale et autres. Pour plus de détails, lisez les pages 1 et 2 du texte de garantie.		

Renseignements supplémentaires relatifs à la garantie – 2023

Batterie : batteries au plomb seulement : 180 jours. **Batterie AGM** - 1 an.

Hache/hachette composite: garantie à vie limitée. La garantie à vie limitée s'applique uniquement à la hache/hache composite. La gaine en composite ou la gaine en cuir n'est pas couverte par la garantie.

Moteurs (4 temps) : les moteurs **Briggs & Stratton** garantit pendant deux (2) ans **Husqvarna** couvre la troisième année. **Honda**; Garantie **Kawasaki** de trois (3) ans à compter du 01/09/2017, et moteurs **Kohler**. Les séries 7000 trois (3) ans à compter du 1/11/2017 sont garanties par le fabricant du moteur.

Tous les autres moteurs sont garantis par **Husqvarna**, comme suit :

Souffleuses à neige – 5 ans.

Tondeuses autoportées, tondeuses à main ou avec aide à la conduite, tondeuses à rayon de braquage zéro – 3 ans.

Tondeuses à rayon de braquage zéro avec **moteurs Yamaha** – 3 ans.

Tracteurs Tondeuses : les cadres, les châssis et les essieux avant en fonte sont dotés d'une garantie de cinq (5) ans.

Garantie à vie limitée: les modules d'allumage des produits portatifs, les coques fabriquées et les arbres des coupe-herbes sont tous dotés d'une « Garantie à vie limitée ». Les élagueuses et les taille-haies sur perche sont exclus de la « Garantie à vie limitée ».

Nettoyeurs à pression : nettoyeur haute pression – Briggs and Stratton prend en charge la garantie du produit.

Tabliers de coupe pour Tondeuses à rayon de braquage zéro et tracteur tondeuse :

Tablier estampé en acier renforcé uniquement – garantie limitée de 10 ans.

Tablier de coupe fabriqué – garantie limitée à vie.

Limitée à l'acquéreur d'origine et non transférable. Le remplacement est limité à deux (2) tabliers de coupe. Les pièces et la main-d'œuvre sont incluses pendant la période de garantie du produit standard (voir ci-dessus). La main-d'œuvre est exclue après l'expiration de la garantie du produit standard.

Les composants mécaniques ne sont pas couverts.

Garantie de location : pour tous les produits portatifs (batterie/électrique/essence), la période de garantie de location est de 90 jours.

Pour les souffleuses à neige, la période de garantie de location est de 90 jours.

Pour les W436 et W448, les produits d'entretien spécialisé du gazon, les déchiqueteuses, les aérateurs, les déchaumeuses, les déplaqueuses de gazon et les Coupe-Bordures, la période de garantie de location est de 1 an.

Tous les autres produits n'ont pas de garantie de location.

Composants de SmartControl (Tondeuses Série Z300) : Les composants électroniques garantie limitée de 4 ans. SmartControl, l'harnais SmartControl, et la manche SmartControl sont incluses.

Souffleuses à neige : les boîtes d'engrenages à vis en aluminium ont une garantie de 5 ans.

Les turbines en fonte et les boîtes d'engrenages en fonte ont une garantie de 10 ans.

Transmissions : Hydro-Gear offre une garantie de trois (3) ans sur la transmission à usage domestique, pièces et main-d'œuvre

Transmission :

Z200 - **Hydro-Gear** garantit la transmission pendant deux (2) ans pour l'utilisation par le consommateur, pièces et main-d'œuvre. **Husqvarna** couvre la troisième année, pièces et main-d'œuvre.

MZ - **Hydro-Gear** garantit la transmission pendant deux (2) ans pour une utilisation commerciale et trois (3) ans pour une utilisation grand public, pièces et main-d'œuvre.

Z500 - **Hydro-Gear** garantit la transmission pendant trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre.

Z500X - (pompe et moteur de roue ou transmission ZT5400) garantie de trois (3) ans. **Hydro-Gear** garantit la transmission pendant trois (3) ans, pièces et main-d'œuvre.

V500 - Pompes et moteurs de roue Parker - garantie de trois (3) ans, comme suit : **Husqvarna** garantit la première (1) année et la deuxième (2) année - pièces et main-d'œuvre. **Husqvarna** la troisième (3) année - pièces seulement, pas de main-d'œuvre.

Z380 / Z400 - Transmission Parker HTE - garantie de quatre (4) ans. **Husqvarna** garantit la transmission.

Souffleuses à neige et tracteurs : **Hydro-Gear** garantit la transmission pour deux (2) ans d'utilisation par le consommateur, pièces et main-d'œuvre. **Husqvarna** couvre la troisième année, pièces et main-d'œuvre.

Toutes les autres transmissions sont garanties par **Husqvarna** comme suit :

Inégalé - trois (3) ans.

Tuff Torq - trois (3) ans. (Z350)

Série Z400 : 10 Ans de garantie limitée sur le tablier de coupe uniquement.

Non Transférable, limitée uniquement à l'acheteur original, limité à 2 remplacements de tablier uniquement. Pièces et main d'oeuvre sont incluses dans la période de validité de la garantie (consultez au-dessus). La main d'oeuvre n'est plus incluse à la fin de la période de la garantie standard.

Produits Z500 / Z500X / V500 : Garantie à vie limitée sur les cadres Z500 / Z500X / V500, uniquement les boîtiers de broches pour les Z500X / V500 et uniquement les bords d'attaque de la coque pour les Z500X / V500. Pièces et main d'oeuvre. (Les composants mécaniques ne sont pas couverts.)